



Strasbourg, le 3 juillet 2020
[tpvs03f_2020.docx]

T-PVS(2020)3

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

40^e réunion
Strasbourg, 30 novembre - 4 décembre 2020

REUNION EXTRAORDINAIRE DU BUREAU

22 juin 2020
(réunion virtuelle)

- RAPPORT DE REUNION -

*Document préparé par
la Direction de la Participation démocratique*

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Jana Durkošová, Présidente du Comité permanent de la Convention de Berne, ouvre la réunion virtuelle extraordinaire du Bureau convoquée pour examiner les questions budgétaires ainsi que le programme d'activités adapté (en raison de l'actuelle pandémie de Covid-19). Elle remercie le Secrétariat pour le travail qui se poursuit et souhaite la bienvenue à M. Krzysztof Zyman, le nouveau Secrétaire de la Convention de Berne depuis le mois de mai.

M. Krzysztof Zyman se présente et exprime sa satisfaction de rejoindre le Secrétariat de la Convention malgré les circonstances difficiles. Il expose sa vision et ses idées par rapport à la Convention, et notamment son intention d'améliorer la visibilité et le dialogue avec le Comité des Ministres (CM) du Conseil de l'Europe, ainsi que de traiter les grandes questions de politique générale qui intéressent toutes les Parties, un point qui pourrait être inscrit à l'ordre du jour de la 40^e réunion du Comité permanent.

Au cours de la discussion qui s'ensuit il est suggéré de familiariser le nouveau Secrétaire avec la société civile et avec le site Internet de la Convention. Dans l'ensemble, les membres conviennent de la nécessité d'améliorer la communication avec le CM, et il est proposé que la Présidente présente le rapport annuel du Comité permanent lors d'une réunion GR-C du CM. Par contre, le rapport et la présentation de devraient pas être trop techniques afin de gagner plus facilement l'adhésion des membres.

La Vision pour l'avenir de la Convention est également évoquée, et notamment la nécessité de l'aligner sur la récente Stratégie de l'UE pour la biodiversité. Il est toutefois rappelé qu'une Vision a déjà été présentée au 39^e Comité permanent qui avait décidé d'en différer l'adoption jusqu'à la mise en place du Cadre post-2020 de la diversité biologique mondiale, afin d'harmoniser la Vision avec ce dernier. Le Cadre ayant été reporté à 2021, la Vision devrait être élaborée l'année prochaine, en faisant étroitement participer les Parties contractantes dans le cadre d'un Groupe de travail spécifique.

Il est également proposé de faire une meilleure utilisation des lignes directrices existantes de la Convention de Berne, de les diffuser plus largement et d'envisager la création de nouveaux groupes de travail sur les questions d'actualité, notamment en rapport avec la Stratégie de l'UE pour la biodiversité. Les participants font également observer qu'une part importante du temps du Secrétariat et du Bureau est consacré au traitement de dossiers dont certains sont très anciens et dont le nombre ne cesse de croître. Ce système pourrait être réexaminé prochainement dans la perspective de la nouvelle Vision et du nouveau mécanisme financier.

La Présidente rappelle sa prochaine participation virtuelle, le 24 juin, à la réunion du Groupe « Environnement international » où elle militera en faveur de la Convention. Elle suggère de préparer une présentation sur le problème du financement, mais soulignant aussi brièvement les réussites et la valeur ajoutée de la Convention sous l'angle de la Stratégie de l'UE.

L'ordre du jour de la réunion est adopté sans amendement.

Décision: le Bureau souhaite la bienvenue au nouveau Secrétaire de la Convention de Berne, M. Krzysztof Zyman, et lui souhaite beaucoup de réussite dans son mandat.

Il charge le Secrétariat d'étudier de nouvelles possibilités de communiquer avec le GR-C du Comité des Ministres, en organisant par exemple un échange de vues annuel avec le Président du Comité permanent.

Il approuve l'idée d'ajouter à l'ordre du jour de la 40^e réunion du Comité permanent un point sur la Vision pour la Convention, dans le but de charger un Groupe de travail d'étudier cette question en 2021.

Il valide la présentation de la Convention de Berne (financement et alignement sur la Stratégie de l'UE pour la biodiversité) lors de la réunion du Groupe « Environnement international », à laquelle la Présidente participera le 24 juin.

2. FINANCEMENT ET DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DE LA CONVENTION DE BERNE

2.1. Groupe de travail intersessions sur le financement: état d'avancement des propositions de financement de la Convention et prochaines étapes

Le Secrétariat fournit des explications complémentaires sur les implications pratiques des deux mécanismes de financement envisagés pour la Convention. Pour l'Accord partiel élargi (APE), la solution largement reconnue comme étant la plus rapide et la plus simple, il faudrait qu'une forte majorité, de 75 % des Parties contractantes, vote pour lors de la réunion du Comité permanent. Ensuite, une majorité des deux tiers au sein du Comité des Ministres (CM) devrait approuver l'APE, qui deviendrait opérationnel dès qu'un tiers des États membres du Conseil de l'Europe, soit 16 pays, se serait engagé à y adhérer. Le calendrier des décisions budgétaires de l'APE pourrait poser problème parce que chaque année, le budget du CdE est approuvé avant la réunion du Comité permanent, ce qui obligerait ce dernier à approuver son budget un an à l'avance.

Au cours de la discussion, il est rappelé que les documents, et notamment le chapitre décrivant l'APE envisagé, ont été profondément modifiés au mois de mai, lors de la réunion du Groupe de travail intersessions sur le financement, et les participants remercient le Secrétariat d'avoir efficacement actualisé les textes. Le Secrétariat lance toutefois un appel à la prudence parce que même si les versions révisées sont acceptables pour les Parties contractantes, les services juridiques et budgétaires internes du Conseil de l'Europe craignent un manque de soutien au sein du CM, notamment parce que l'objet de l'APE a été révisé pour le limiter au seul financement des activités de la Convention de Berne. Les Accords partiels n'ont pas été conçus pour simplement financer une convention existante. Les correspondants nationaux pourront donc jouer un rôle important en s'efforçant de convaincre leur délégation au CM de la valeur ajoutée d'un tel mécanisme.

Il est rappelé que la note explicative est très importante pour les Parties contractantes, et en particulier pour celles qui n'ont aucune expérience des APE. Suite aux questions qui seront éventuellement posées pendant la période de consultation, la note pourra être actualisée, à moins de créer un nouveau document reprenant les questions les plus fréquentes.

La question des dates choisies pour les réunions annuelles d'un Comité permanent et d'un Conseil de direction (le principal organe décisionnel de l'APE) est soulevée. Il est proposé que ces deux réunions se suivent immédiatement afin d'assurer leur cohérence et de limiter les frais de voyage. La question des deux budgets et programmes d'activités parallèles devra également être réglée, tout comme la manière dont les Parties devraient répartir leur contribution entre l'APE et les contributions volontaires habituelles.

Par ailleurs, le Secrétariat n'abandonne pas l'espoir que le CdE finira par augmenter le budget ordinaire de la Convention - mais étant donné la pandémie de Covid-19 et la récession qui devrait affecter les États membres, cela n'arrivera pas avant plusieurs années et les contributions volontaires sont donc plus nécessaires que jamais.

Il est proposé que le Secrétariat prépare trois scénarios financiers destinés à accompagner ultérieurement les textes explicatifs: sur le système actuel des contributions volontaires; sur un barème de contributions financières obligatoires instaurées par un amendement à la Convention, ainsi qu'un barème pour l'APE. Cette dernière option est sans doute la plus compliquée car l'on ignore le nombre de Parties qui adhéreront à l'Accord partiel, et elle devrait faire l'objet de plusieurs scénarios.

Il est également suggéré de prendre informellement contact avec le CM pour l'informer du processus et obtenir ses premières réactions. Cela pourrait être très utile tant pour préparer le terrain à une éventuelle soumission de projet au CM que pour informer les Parties contractantes, lors de la réunion du Comité permanent, du point de vue du CM.

Décision: le Bureau remercie le Secrétariat et les services juridiques et budgétaires du Conseil de l'Europe d'avoir actualisé les documents sur les mécanismes financiers, qu'il approuve.

Il charge le Secrétariat de transmettre les documents à toutes les Parties contractantes en les priant de soumettre leurs éventuelles questions avant le 1^{er} septembre 2020 tout en précisant qu'il n'est pas recommandé d'envoyer des commentaires visant à modifier les documents.

Il charge le Secrétariat de continuer d'informer le Comité des Ministres du processus, si possible lors de sa réunion GR-C en septembre.

Il demande au Secrétariat d'élaborer des scénarios financiers pour les deux nouveaux mécanismes financiers envisagés ainsi que pour le système actuel des contributions volontaires en se référant, le cas échéant, au barème adopté lors de la 39^e réunion du Comité permanent, qui a été établi sur la base des caractéristiques financières des Parties contractantes à la Convention de Berne.

2.2 Le point sur les contributions volontaires reçues en 2020

2.3 Rapport sur l'utilisation des fonds du Compte spécial de la Convention de Berne

Le Secrétariat indique qu'environ la moitié des contributions volontaires attendues ont été annoncées par plusieurs Parties contractantes, mais qu'à peine un peu moins de 50 000 € ont été crédités sur le compte, ce qui est inquiétant. Un rappel a été envoyé aux Parties la semaine passée afin de rappeler que ces contributions sont indispensables pour maintenir le Secrétariat et le programme d'activités, conformément à la Résolution n° 9 (2019). Il espère que ce retard est imputable à la pandémie de Covid-19 et que les paiements reprendront dès que la situation redeviendra normale.

Au cours d'une discussion, les participants font observer que la communication a été difficile avec la Division de la Mobilisation des ressources et des Relations avec les donateurs (Conseil de l'Europe) en raison de la situation liée au Covid, et la situation pourrait donc s'améliorer à présent que la plupart des collègues sont de retour au bureau. Par contre, avec la pandémie et la récession qu'elle engendre dans les États d'Europe, les contributions annoncées pourraient être annulées tandis que les Parties qui ne se sont pas encore manifestées pourraient s'abstenir de le faire. De plus, il ne faut pas confondre l'annonce d'une contribution et son versement, et elle ne réduit pas l'incertitude financière qui pèse sur le Secrétariat.

Concernant l'argent du Compte spécial, le Secrétariat précise qu'il peut encore être utilisé l'année prochaine, voire pendant quatre ans maximum si nécessaire. Il est aussi suggéré que le Secrétariat devrait intensifier ses contacts avec les diverses Parties qui ont manifesté leur intérêt ou annoncé une contribution. Il est enfin rappelé que le Secrétariat doit être capable de justifier l'utilisation du Compte – et que les Parties risquent de ne pas toutes approuver le fait qu'il serve simplement à payer les salaires, comme c'était le cas jusqu'à présent.

Décision: le Bureau remercie les Parties contractantes qui ont déjà versé leur contribution, invite celles qui ont annoncé un versement de procéder au paiement et encourage toutes les Parties à s'engager à verser les contributions nécessaires à la Convention afin de lui permettre de continuer à fonctionner.

Il charge également le Secrétariat d'intensifier ses contacts individuels avec les Parties qui ont déjà annoncé des contributions.

3. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIVITES AU DEUXIEME SEMESTRE 2020: DEFIS ET OPPORTUNITES

3.1 Défis

➤ Réunion commune du MIKT de la CMS et de la Convention de Berne sur la Mise à mort illégale d'oiseaux (IKB)

Le Secrétariat annonce que suite à une récente réunion virtuelle avec le Secrétariat du MIKT de la CMS, il a été décidé de reporter à l'année prochaine la réunion commune prévue à Valence, Espagne en octobre 2020. La décision a été prise en raison des incertitudes pesant sur la tenue d'une réunion en présentiel l'automne prochain en Espagne, des défis techniques considérables de l'organisation d'une réunion en ligne pour plus de 100 participants, du départ du coordinateur du MIKT de la CMS pour lequel aucun remplaçant n'a encore été recruté et du délai très court pour le développement du Tableau de bord IKB et du Plan stratégique de Rome.

Dans l'intervalle, le Secrétariat du MIKT de la CMS consultera les autorités espagnoles pour examiner la faisabilité d'organiser la réunion début 2021 ; il est rappelé que l'argent économisé, notamment sur les frais de voyage des participants, pourra être consacré à d'autres activités. Des informations complémentaires sur les

activités en matière d'IKB seront communiquées au Bureau plus avant, dans le cadre du Point 3.2 de l'ordre du jour.

Décision: le Bureau prend acte de la décision du Secrétariat et du Secrétariat du MIKT de la CMS de reporter à l'année prochaine la réunion commune qui devait se tenir en Espagne en octobre.

➤ **Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques**

Le Secrétariat annonce qu'il espère toujours assurer cette réunion, mais très probablement par des moyens virtuels, et avec une petite chance de la tenir en présentiel à Strasbourg; il prendra bientôt contact avec les autorités ukrainiennes. Le maintien de cette réunion est important pour plusieurs aspects du Réseau Emeraude, dont l'évaluation finale du calendrier du Réseau Emeraude, l'élaboration d'un plan de travail post-2020, de l'indice de suffisance et du baromètre en ligne pour surveiller la mise en place du Réseau Emeraude dans chacune des Parties, la poursuite du développement de l'outil de visualisation du Réseau Emeraude, les deux études juridiques comparatives destinées à évaluer les obligations des Parties contractantes vis-à-vis de leur Réseau Emeraude et les conclusions du premier exercice de rapports en vertu de la Résolution n° 8 (2012). Les membres du Bureau sont favorables à la tenue d'une réunion virtuelle.

Décision: le Bureau prend note des informations et convient que la réunion doit être maintenue dans la mesure du possible. Compte tenu des circonstances, les membres du Bureau recommandent une réunion virtuelle.

➤ **40^e réunion du Comité permanent de la Convention de Berne**

Le Secrétariat indique qu'une décision définitive concernant la manière de tenir la réunion du Comité permanent sera vraisemblablement prise à la réunion du Bureau de septembre, mais qu'il est à présent important d'envisager les différentes options et de s'y préparer. Les diverses possibilités sont de tenir la réunion comme d'habitude à Strasbourg, d'organiser une réunion virtuelle, d'envisager une réunion hybride (avec certains participants présents et d'autres en ligne) ou de reporter la réunion au début de l'année prochaine. Il y a des précédents, car il est déjà arrivé que le Comité permanent tienne deux réunions la même année; et la seule règle imposée par la Convention est d'organiser ces réunions au moins tous les deux ans.

Les participants font observer que l'examen de plusieurs questions urgentes ne devrait pas être différé; c'est évidemment le cas du financement, mais aussi des élections. De plus, à cette date plusieurs autres organes du Conseil de l'Europe auront déjà organisé de grandes réunions en ligne, et la Convention pourrait s'inspirer de leur expérience et notamment des solutions trouvées pour résoudre des aspects comme le vote en ligne.

Les membres du Bureau se déclarent favorables à une réunion hybride: le nombre de participants en présentiel pourrait être plafonné à la fois du point de vue de leur nombre total mais aussi de celui des personnes présentes dans la salle de réunion à un moment donné, tout comme le nombre de représentants par Partie ou par ONG. La participation virtuelle des représentants d'ONG pourrait être encouragée. Il est souligné que dans l'éventualité d'une telle réunion hybride, le temps imparti devra être strictement respecté pour chacune des présentations tout comme, dans la mesure du possible, le traitement des divers points de l'ordre du jour.

Concernant l'ordre du jour il était proposé, comme indiqué dans l'introduction de la réunion, de consacrer une session à une discussion franche et ouverte sur la Vision pour la Convention et ses futures méthodes de travail.

Les membres du Bureau examinent aussi brièvement la manière d'organiser la prochaine réunion du Bureau, les 15-16 septembre. Ils préfèrent une réunion en présentiel, d'autant plus que les restrictions semblent être progressivement levées en France et dans les pays des membres du Bureau. Il est également suggéré que la réunion pourrait, si nécessaire, être organisée ailleurs qu'à Strasbourg, par exemple dans la ville d'un des membres, voire au Bureau du CdE à Paris, afin de faciliter les déplacements. Une réunion hybride pourrait également être organisée dans l'éventualité où l'un des membres, voire plusieurs, serait dans l'impossibilité de voyager.

Décision: le Bureau charge le Secrétariat d'anticiper et de préparer les différents scénarios envisageables pour la réunion du Comité permanent ; la décision définitive devrait être prise lors de la réunion du Bureau en septembre.

Il décide d'ajouter à l'ordre du jour du Comité permanent un point sur la Vision et les thèmes de travail futurs de la Convention.

Concernant la réunion du Bureau de septembre, le Secrétariat évaluera la situation et informera mi-août les membres des options envisageables.

➤ **Expertises sur les lieux concernés par les dossiers (Macédoine du Nord, Bulgarie)**

Le Secrétariat décrit les progrès réalisés depuis la dernière réunion du Bureau concernant ces deux dossiers et les expertises sur les lieux envisagées. Concernant la Macédoine du Nord, le Secrétariat n'a encore reçu aucune réponse des autorités à sa lettre du 13 mai, bien que le délai soit dépassé. Le Secrétariat a récemment envoyé un rappel. Les préparatifs de la visite n'ont pas progressé en attendant la réponse des autorités.

Concernant la Gorge de Kresna (Bulgarie), les autorités bulgares ont répondu le 11 juin à la lettre envoyée le 13 mai. L'élément principal de la lettre est qu'elles ont retiré leur demande de financement de l'UE afin de prendre des mesures complémentaires pour améliorer l'évaluation des aspects environnementaux du projet, et qu'elles restent à présent en contact avec la Commission européenne (CE). À cet égard, un accord de principe pour une expertise sur les lieux est intervenu avec la CE ; elle devrait débiter à l'automne. Les autorités ont donc proposé que l'équipe de la Convention de Berne s'associe à la mission envisagée. Toutefois, la réponse initiale de la CE est qu'une telle visite conjointe n'est pas réalisable en raison des différences de procédures entre les deux institutions.

En conclusion, les options sur la table seraient la tenue d'une expertise sur les lieux indépendante ou l'abandon de l'initiative. Il est toutefois rappelé qu'à la dernière réunion du Comité permanent, plusieurs Parties avaient accepté de ne pas convertir l'affaire en un dossier ouvert à la seule condition qu'une expertise sur les lieux soit organisée cette année, et il convient donc de maintenir celle-ci. Un expert indépendant est également suggéré, et il est recommandé qu'un membre du Secrétariat participe à la mission afin de garantir la profondeur et la transparence de la procédure.

Décision: le Bureau salue la réponse positive envoyée dans les délais par les autorités bulgares. Comme la CE n'est pas favorable à une mission conjointe, le Bureau décide qu'une expertise sur les lieux indépendante de la Convention de Berne sera menée dès que la situation sanitaire le permettra. Il prie les autorités de réagir au mandat envoyé le 13 mai, à temps pour la prochaine réunion du Bureau en septembre.

Il charge également le Secrétariat de prendre contact avec un expert indépendant susceptible de mener l'expertise et recommande qu'un membre du Secrétariat participe à la mission.

Concernant la Macédoine du Nord, le Bureau prie les autorités de réagir dès que possible au mandat révisé afin de permettre au Secrétariat d'organiser les aspects pratiques de la mission, qui pourrait encore être menée cette année, voire au cours du premier semestre de 2021, selon la situation sanitaire.

➤ **Missions d'évaluation dans le cadre du Diplôme européen des espaces protégés (DEEP)**

Le Secrétariat fait le point sur les missions d'évaluation du DEEP. Cinq missions ont été provisoirement programmées pour le mois d'août et six autres pour la période allant de septembre à novembre. Toutes ces missions dépendront des conditions sanitaires aux dates envisagées, en particulier dans les pays/régions visés et dans le pays où l'expert indépendant est basé, ainsi que des possibilités de voyage. Afin de rassurer les intéressés, si les missions doivent être reportées à l'année prochaine les diplômes correspondants ne pourront être renouvelés en 2021, mais ils pourront l'être l'année suivante pour une période plus courte, 9 années, permettant ainsi aux sites concernés de conserver leur diplôme dans l'intervalle.

Le Secrétariat aborde également la situation dans la Réserve naturelle de Scandola (Corse, France). Suite à la proposition du Groupe de spécialistes du DEEP de ne pas renouveler le Diplôme en faveur de ce site tant que certaines conditions ne sont pas remplies, conformément aux décisions prises par le Bureau en avril, l'affaire a suscité beaucoup d'intérêt dans les médias et les milieux politiques, y compris de la part de membres du Parlement européen. Il est rappelé que la décision finale appartiendra au Comité des Ministres, qui examinera vraisemblablement l'affaire en septembre.

Décision: le Bureau remercie le Secrétariat pour ses efforts constants visant à maintenir autant de missions que possible dans les sites du Diplôme malgré les circonstances sanitaires, et rappelle que les sites pour lesquels des missions ne pourront être réalisées cette année et dont le diplôme ne pourra donc pas être renouvelé en 2021 ne perdront pas leur statut : la décision sur le renouvellement sera simplement reportée d'un an.

3.2 Opportunités

➤ **Evaluation du tableau de bord sur la mise à mort illégale d'oiseaux et préparation d'une méthodologie pour le suivi du Plan stratégique de Rome**

Malgré le report de la réunion commune évoqué au point 3.1. de l'ordre du jour, les activités essentielles sont prévues au deuxième semestre. L'évaluation du tableau de bord IKB est envisagée, et l'expert à l'origine du projet sera contacté dans l'espoir qu'il puisse poursuivre les travaux. Cette évaluation devrait prendre cinq mois.

Un avant-projet de méthodologie pour le Plan stratégique de Rome est également envisagé, et l'argent initialement prévu pour la réunion d'octobre pourrait lui être affecté.

D'autre part, la coopération avec le MIKT de la CMS reste très fructueuse et la CMS devrait adopter cette année la version révisée du Plan stratégique de Rome adopté par la 39^e réunion du Comité permanent, afin qu'il reste une initiative commune.

Décision: le Bureau note et soutient les deux actions proposées, l'évaluation du Tableau de bord sur la mise à mort illégale d'oiseaux et le projet de méthodologie pour le Plan stratégique de Rome, qui pourront tous deux être présentés et examinés par le prochain Comité permanent et, par la suite, par une réunion commune avec le MIKT de la CMS début 2021. Il salue également la poursuite de la coopération avec le MIKT de la CMS, ainsi que l'annonce d'une possible adoption prochaine du Plan stratégique de Rome par les pays du MIKT.

➤ **Développement des outils du Réseau Emerald**

Le Secrétariat décrit les progrès réalisés dans le développement de l'outil de visualisation du Réseau Emerald, une initiative vivement soutenue par le Bureau en avril face à la nécessité de réaffecter les fonds en raison de la situation sanitaire. L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) a aimablement contribué 50 000 € à ce projet et d'autres initiatives connexes. Cela signifie que la Convention de Berne devra à peine contribuer 28 000 € cette année et conclure un nouveau contrat avec un expert. La phase de l'année prochaine sera couverte par les fonds de l'AEE. La Norvège a également engagé 10 000 € réservés à ce projet en plus de leur contribution volontaire habituelle.

L'importance du Réseau Emerald, une initiative phare de la Convention de Berne, est soulignée, et il convient par conséquent d'encourager davantage de projets comme celui-là. Le Secrétariat informe aussi le Bureau des discussions en cours avec l'AEE en vue d'adapter le Baromètre Natura 2000 au Réseau Emerald, ce qui contribuera ensuite au développement de l'indice de la suffisance demandé par le 39^e Comité permanent.

Décision: le Bureau note et soutient la poursuite du développement de l'outil de visualisation du Réseau Emerald et des autres outils en ligne. Il apprécie vivement la coopération et les contributions de l'AEE et du Royaume de Norvège en faveur de ces projets. Il encourage à lancer d'autres initiatives similaires susceptibles de remplacer les activités de cette année qui ont dû être reportées.

➤ **Participation au Forum mondial de la Démocratie**

Le Secrétariat rappelle que la dernière réunion du Bureau estimait que l'édition 2020 du Forum mondial de la Démocratie (FMD) et son thème « La démocratie peut-elle sauver l'environnement ? » offrent une excellente possibilité d'améliorer la visibilité de la Convention de Berne tant à l'intérieur de l'Organisation qu'auprès du grand public. Comme tant les membres du Bureau que la Directrice générale de la Démocratie ont expressément mis l'accent sur cet événement, le Secrétariat a pris les devants pour contacter le secrétariat du FMD. Ce dernier s'est montré enthousiaste à l'idée d'une participation de la Convention et a recommandé de diffuser l'appel à initiatives dans tout le réseau. C'est ce qui a été fait, tout comme plusieurs approches ciblées de Parties et d'ONG impliquées dans une affaire pertinente, qui ont fait preuve d'une bonne

mobilisation de la société civile dans un projet visant à protéger l'environnement. Plusieurs réponses positives ont déjà été reçues.

L'appel à initiatives se termine le 30 juin, et au cours des prochains mois le FMD devrait inviter le Secrétariat à participer à la sélection et à l'élaboration des initiatives proposées. Il a également été indiqué que la Convention pourrait utiliser un espace matériel d'exposition dans l'éventualité où le Forum serait organisé en présentiel, ce qui en améliorerait encore la visibilité.

Décision: le Bureau se félicite vivement de l'initiative de participer activement à l'édition 2020 du Forum mondial de la démocratie et charge le Secrétariat de la tenir informé des progrès lors de sa prochaine réunion, en septembre.

➤ **Rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012)**

Le Secrétariat rappelle que les conclusions préliminaires des rapports sur le statut des espèces et des habitats ont été présentées à la réunion d'avril du Bureau et indique que le projet de rapport de l'UE sur l'État de la Nature mentionne l'exercice de rapports organisé par la Convention de Berne.

Comme le format des rapports adopte la même structure que les rapports demandés par l'UE au titre des Articles 12 et 17 des Directives « Oiseaux » et « Habitats », l'AEE étudie la possibilité d'élargir son outil en ligne pour les évaluations biogéographiques du statut de sauvegarde des espèces et des habitats afin d'y intégrer les données des rapports des Parties contractantes non-membres de l'UE dans le cadre des rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012).

Le coût du développement n'a pas encore été défini avec précision.

Décision: le Bureau salue la complémentarité des rapports sur le statut de conservation des espèces et des habitats établis par les Parties contractantes membres de l'UE ou non et se félicite que le projet de rapport de l'UE sur l'État de la Nature mentionne l'exercice de rapports organisé par la Convention de Berne.

Le Bureau se déclare favorable à l'intégration des données collectées via les rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012) dans l'outil en ligne de l'AEE. Étant donné la situation financière actuelle, le Bureau charge le Secrétariat de rechercher des fonds supplémentaires auprès des Parties contractantes afin de financer le développement.

➤ **Outil de rapport en ligne (ORS)**

Le Secrétariat fait part de l'avancement du projet depuis la dernière réunion. Les contacts ont été maintenus avec le CMSC et deux réunions virtuelles ont été organisées. La première, en avril, était la première réunion du Groupe de pilotage pour l'ORS qui a réuni toutes les organisations qui l'utilisent, dont la Convention de Ramsar, le PNUE, etc., afin d'étudier les possibilités d'améliorer la convivialité de l'application tant pour les organisations que pour les utilisateurs finaux. L'objectif est d'organiser des réunions sur une base trimestrielle.

Lors d'une deuxième réunion avec le CMSC, le Secrétariat a appris qu'une nouvelle version de l'ORS est envisagée et en attente d'un financement de la CE qui devrait être confirmé dans les prochains mois. Le nouveau système devrait être terminé et opérationnel dans un délai de 18-24 mois. L'intention est de concevoir un système assez semblable et conforme à l'ancien, mais sans les pannes habituelles et plus convivial.

Dans l'intervalle, le CMSC propose des contrats de maintenance pour les organisations qui l'utilisent afin de régler plus efficacement les nombreux soucis techniques signalés et d'assurer une assistance aux utilisateurs et d'autres services. Un contrat entre le CMSC et la Convention de Ramsar a déjà été signé pour une durée de 14 mois. Le Secrétariat a reçu un modèle de contrat et consulte les services juridiques pour vérifier s'il est conforme aux exigences juridiques internes. Des négociations supplémentaires avec le secrétariat du CMSC seront toutefois nécessaires concernant le montant, les services, la durée et d'autres détails. Les participants font observer qu'un meilleur système permettrait d'obtenir un plus grand nombre de réponses, car plusieurs Parties contractantes sont frustrées par le système actuel, qui est imprévisible. Ils soulignent par conséquent l'urgence de cet investissement, même s'il n'a pas été inscrit au budget de cette année.

Il a également été signalé que le CMSC pourrait apporter son aide dans l'évaluation des rapports, ce qui paraît réalisable de leur point de vue, mais le Secrétariat n'envisage pas cette option pour l'instant et les membres du Bureau conviennent que cette question n'est pas urgente et pourrait être examinée lors d'une réunion ultérieure.

Décision: le Bureau prend acte des informations sur l'ORS et charge le Secrétariat de poursuivre les négociations et les études de faisabilité concernant le contrat de maintenance. Étant donné l'urgence de disposer d'un système opérationnel, le Bureau demande à être tenu informé des progrès et d'un éventuel contrat prêt à signer avant sa prochaine réunion ; le Bureau peut être consulté à propos de la situation et valider l'investissement par e-mail le cas échéant.

➤ **Campagne de communication**

Le Secrétariat rappelle que lors de la dernière réunion du Bureau et de l'échange de vues avec la Directrice générale de la Démocratie, les discussions ont longuement porté sur l'importance de réinventer la stratégie de visibilité et de communication de la Convention de Berne, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Par conséquent, le Secrétariat s'est efforcé d'améliorer la visibilité au cours des derniers mois via les moyens de communication de son site Internet, des réseaux sociaux et de ses listes de diffusion. Ces initiatives, comme la vidéo des membres du Bureau à l'occasion de la Journée de la Terre, la présence sur les réseaux sociaux pendant la Semaine internationale de la Diversité biologique et le communiqué de presse diffusé à l'occasion de la Journée européenne des parcs ont été particulièrement pertinentes dans le contexte de l'essor des communications numériques lié à la crise sanitaire.

En outre le Secrétariat a décidé, tout comme les années précédentes, de lancer une campagne de communication. Le thème de cette année ira dans le sens de celui de l'édition 2020 du Forum mondial de la démocratie susmentionné, qui porte sur la participation démocratique et l'environnement. Un appel à des services de communication a récemment été lancé et une entreprise devrait être sélectionnée et prête à travailler à la mi-juillet. Le concept de la Campagne devra encore être développé et son objectif sera de souligner la pertinence et l'importance de la Convention, et notamment son approche novatrice consistant à impliquer la société civile dans une large partie de ses travaux. Parallèlement, elle ciblera les Parties contractantes et le grand public afin de les sensibiliser à ce thème.

Comme mentionné plus haut, un appel à initiatives général et plusieurs appels spécifiques ont été lancés via le réseau de la Convention de Berne. Les initiatives qui ne pourront être retenues pour le FMD pourront toujours trouver leur place dans la campagne afin de souligner les bons exemples d'expériences collaboratives autour des dossiers, de la gestion des sites du Diplôme européen, des plans d'action, etc. Les parties retenues pour le FMD pourront également être étroitement impliquées dans le développement de la campagne par le biais d'éventuelles enquêtes, interviews, etc. destinées à faire ressortir les qualités de l'initiative ainsi que les améliorations possibles.

Décision: le Bureau prend note des informations, salue les initiatives de visibilité et se félicite de la campagne proposée; il espère que de nombreuses initiatives seront proposées par les Parties contractantes et par la société civile, et que la Campagne se soldera par une meilleure visibilité de la Convention, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Organisation.

4. QUESTIONS DIVERSES

Néant.